

CODE DE DEONTOLOGIE DU CABINET

A) Exercice de la profession :

Il est demandé au Sophrologue exerçant professionnellement les critères suivants :

- Le secret professionnel vis à vis du consultant et du contenu de l'entretien.
- La compétence et la connaissance approfondie des techniques de sophrologie dans sa spécialité.
- Un sens moral élevé et le respect de la personnalité du consultant.
- Le respect du contrat passé tacitement entre le sophrologue et le consultant.
- La tolérance à l'égard de toute école, la collaboration amicale entre praticiens, en bannissant tout esprit polémique.
- Se limiter à son domaine de compétence. Orienter leurs clients vers un autre professionnel lorsque ceux-ci nécessitent un traitement ou une aide thérapeutique ne relevant pas de leurs compétences ou s'il est dans l'impossibilité de fournir le service demandé.
- Respecter les concepts et principes généraux de la sophrologie. Ne pas dénaturer ou amalgamer la sophrologie avec d'autres techniques sans que leurs clients en soient avertis.

B) Les interdits :

- Ne jamais interrompre un traitement médical si on n'est pas soi-même médecin.
- Ne jamais prescrire de traitement médicamenteux.
- N'intervenir dans aucune maladie sans s'être assuré le concours du médecin du consultant qui sera seul juge de l'opportunité d'une prise en charge sophrologique.

C) Règlement intérieur :

Pour le bon déroulement de votre accueil, merci de respecter les règles suivantes :

- Le stationnement se fait sur les places de parking dédiées aux visiteurs ou éventuellement devant le parking du midi du domicile, c'est à dire au n°11.
Pour le respect du voisinage et des piétons, il est interdit de stationner sur le trottoir.
- Merci d'attendre l'heure de votre rdv, une consultation est probablement en cours.
- Le téléphone doit être éteint, en mode avion ou silencieux (attention vibreur interdit).
- Les toilettes mises à votre disposition sont éco-responsables, il est donc formellement interdit de jeter serviettes et tampons hygiéniques, mouchoirs en papiers dans ces toilettes, au delà de l'aspect écologique, cela occasionnerait des dommages techniques.
Une poubelle est mise à votre disposition.